

COMMUNICATION POLITIQUE ET RENFORCEMENT DU POUVOIR ROYAL SOUS CHARLES V DE VALOIS (1364-1380)

Guillaume Yatte

Université Felix Houphouet Boigny (Côte d'Ivoire)
yatjesus2000@yahoo.fr/yatte4@gmail.com

Résumé :

Au XIV^e siècle, le roi Charles V de Valois fait usage de la communication et de la propagande comme outils symboliques et psychologiques de guerre pour affaiblir les ennemis de son règne. L'objectif de l'étude est d'analyser les méthodes de la communication politique de Charles V dans l'affermissement du pouvoir royal français et la réaffirmation de son autorité. L'exploitation des récits des chroniques, des archives royales et des traités politiques de l'époque offrent des informations capitales sur les stratégies, les vecteurs et les cadres de la communication royale ; laquelle a en définitive contribué efficacement à l'éviction de ses ennemis.

Mots-clés : communication politique, opinion publique, prédication, parlement

Abstract

In the 14th century, King Charles V of Valois made use of communication and propaganda as symbolic and psychological tools of war to weaken his enemies of his reign. The aim of the study is to analyze Charles V's methods of political communication in the consolidating the French royal power and the reaffirmation of his authority. Exploitation of the chronicles, royal

archives and political treatises of the time provide vital information on the strategies, vectors and frameworks of royal communication; which ultimately effectively contributed to the ousting of his enemies.

Key words: political communication, public opinion, preaching, parliament

Introduction

Tu es le roi de grande victoire. Tu es le roi paisible, car, en tous tes désirs du monde, tu aimes, tu souhaites, tu procures la paix et la tranquillité à ton peuple ; toutes tes pensées, toutes tes paroles, tous tes actes sont pour la paix de ton peuple ; les labeurs, les angoisses et les souffrances que tu supportes jour et nuit, les conseillers que tu rassembles, les alliances que tu tisses, les amitiés que tu acquiers ; tu humilies les orgueilleux, tu fais peur aux princes et menaces tes ennemis ; le grand trésor que tu amasses et que tu utilises pour élargir les murs, creuser les fossés et réparer et redresser les châteaux, et d'autres œuvres nouvelles, car en construction de palais et de châteaux nul n'est plus ingénieux ni plus grand en magnificence que toi ; et tu fais tout pour la défense et paix de ton peuple que tu gardes de l'oppression (M. Schnerb-Lièvre, éd. ; Paris, 1982, t. I, p. 6)

Cet extrait du traité politique intitulé *Le Songe du Vergier*⁶² célèbre en ces lignes l'œuvre politique de Charles V de Valois, laquelle tend principalement à assurer la paix et la sécurité à son royaume et à ses sujets. Cette noble et salubre ambition n'est pas de tout repos d'autant plus que le souverain français est confronté à de redoutables ennemis, qui sont : les rois Edouard III d'Angleterre et Charles II de Navarre, comte

⁶² Le *Songe du Vergier* est un traité politique rédigé par Évrart de Trémaugon à l'instigation de Charles V en 1378. Son objectif est de défendre les droits de la Couronne et de justifier la politique royale en s'appuyant sur des arguments intellectuels, juridiques et théologiques. Le traité a été réédité en deux tomes en 1982 par M. Schnerb-Lièvre.

d'Evreux. Ces deux souverains, par le jeu des alliances familiales et des stratégies matrimoniales, sont perçus à la fois comme des parents et des ennemis qu'il faut combattre. De manière explicite, pour leurs ambitions plus ou moins légitimes dans le royaume de France qui occasionnent divers troubles, les rois anglais et navarrais sont présentés comme des ennemis *du* royaume dans diverses chroniques de l'époque.

Dans le contexte de l'histoire du royaume de France au XIV^e siècle, la succession au trône a entraîné la guerre de Cent Ans, avec pour principal adversaire Edouard III d'Angleterre au temps du règne des trois premiers Valois, à savoir Philippe VI, Jean II et Charles V. Quant à Charles II de Navarre, il tente par divers complots et intrigues politiques d'affaiblir l'autorité royale française. Ainsi, au nombre des moyens qui s'offrent au souverain français pour combattre ses adversaires, la communication politique occupe une place de choix. De nos jours, la communication politique fait penser aux diverses stratégies de communication mises en œuvre dans les affaires politiques en vue de conquérir une opinion publique ou un électorat. Au XIV^e siècle, nous le définissons comme le souci constant de la royauté d'informer régulièrement les sujets par voie orale ou écrite afin de susciter son adhésion aux idéologies et à la politique royale. Elle peut parfois se décliner en instrument de propagande au service de la stratégie politique pour conquérir l'opinion publique.

La propagande se définit comme une activité tendant à propager, à répandre des idées, des opinions et surtout à rallier des partisans à une idée, à une cause (Dictionnaire de la langue française Hachette, 1998, p. 1035). Cette définition moderne liée aux mécanismes actuels de la

communication peut être appliquée en bien des aspects aux réalités médiévales. L'opinion publique nous renvoie à l'ensemble des idées et jugements partagés par la majorité des membres d'une société dans le cadre intellectuel, religieux, politique, social et culturel. Selon R. Cazelles, l'opinion est un des facteurs à prendre en considération, sans doute l'élément le plus important, pour l'intelligence des règnes des deux souverains Valois Jean II et Charles V. Être en osmose avec le peuple et lui justifier ses choix dans certaines conditions facilitent et renforcent son loyalisme monarchique, voire son adhésion inconditionnelle à la politique royale (R. Cazelles, 1982, p. 3-5). Si la propagande vise aussi à légitimer et conserver le pouvoir royal, on admet aussi que l'opinion publique jouit d'un grand intérêt pour la Cour de France, dont les sujets sont appelés à lui traduire, de façon inconditionnelle, leur attachement et leur loyalisme face à ses ennemis.

Ainsi, comment Charles V de Valois organise-t-il sa communication royale au service de l'affermissement de son pouvoir et de sa légitimité dynastique ? L'objectif de notre étude est de faire ressortir les méthodes et les spécificités de la communication politique sous Charles V, ainsi que ses enjeux.

Notre analyse s'appuie sur l'exploitation des récits des chroniques, des archives royales françaises et des traités politiques de l'époque. Ecrits en ancien français, nous avons traduit en français moderne certains passages pour en faciliter la compréhension et l'argumentation. Ensuite, nous avons organisé la collecte des idées à partir de quatre entrées

thématiques, à savoir : les stratégies, les vecteurs, les cadres et les destinataires de la communication royale.

Pour répondre à notre problématique, nous agencerons nos idées autour de deux axes majeurs. Dans un premier temps, nous ferons ressortir l'opinion et l'image que véhicule la Cour de France au sujet des deux rois ennemis. Dans un deuxième temps, nous découvrirons certains cadres et vecteurs de la propagande royale en Occident.

1. Edouard III d'Angleterre et Charles II de Navarre, des rois parents-ennemis : la construction d'une image par la propagande

Descendants du prestigieux roi Louis IX (Saint Louis) (1214-1270), Charles II de Navarre (1332-1387), Edouard III d'Angleterre (1312-1377) et Charles V de Valois (1338 – 1380) jouissent chacun de droits légitimes au trône de France. Ils sont tous les trois parents à divers degrés. Cependant, leurs ambitions respectives en font des ennemis déclarés.

1.1. Les actions hostiles d'Edouard III et Charles II en France relayées par la propagande royale

Le problème dynastique justifie en partie les interventions guerrières d'Edouard III d'Angleterre sur le continent en vue de rétablir ses droits successoraux. A la mort du dernier Capétien direct, en 1328, le choix de Philippe VI de Valois par les pairs et les barons de France n'a pas suscité d'opposition majeure, faute de concurrence véritable (S. Luce, éd., 1862, p. 1). Les droits de Philippe d'Evreux, son cousin, sont inférieurs aux siens. Quant à Edouard III, petit-fils et donc parent plus proche de Philippe IV le

Bel, il se recommande de sa mère, Isabelle. Toutefois, sa candidature est confrontée à l'émergence de sentiments nationaux qui affirment non seulement qu'il n'est pas « *né du royaume* », mais aussi que les femmes ne peuvent pas transmettre les droits qu'elles tiennent de leur père (B. Bove, 2009, p. 60). La couronne se transmet de père en fils par ordre de primogéniture. En cas d'absence de fils mâle, c'est le collatéral du plus proche défunt par les hommes qui succède (A. Rigaudière, 2010, p. 302)

Un autre sujet de discorde franco-anglais est celui de l'hommage des ducs de Guyenne aux rois de France. Depuis le XII^e siècle, la dynastie des Plantagenêts présente des princes, à la fois rois d'Angleterre et ducs de Guyenne. Ainsi, traditionnellement, ils doivent l'hommage-lige⁶³ au roi de France. Cette pratique féodale n'est pas toujours acceptée par l'Angleterre. Ainsi, les tergiversations d'Edouard III conduisent Philippe VI de Valois à saisir le fief⁶⁴ le 24 mai 1337 (J. Froissart, 1869, vol. I, p. 379-380)⁶⁵. Dans les mois qui suivent, réagissant vigoureusement à la commise de la Guyenne, sa chancellerie affecte de désigner le roi Valois par la formule agressive « Philippe qui se dit roi de France ». Le 7 octobre, il revendique officiellement la couronne de France et à la Toussaint suivante, l'évêque de

⁶³ Aussi appelé l'hommage supérieur, l'hommage-lige est un hommage réservé au seigneur principal qui doit être servi avant tous les autres. Le vassal lui promet une foi complète.

⁶⁴ Le fief est une tenure ou un bien concédé par un seigneur à un vassal en échange de sa fidélité et pour assurer sa subsistance ou vivre dignement selon son rang. Il est le plus souvent une terre.

⁶⁵ Au sujet des chroniques de J. Froissart, nous alternerons les deux éditions, à savoir celle de S. Luce, L. Raynaud et A. Mirot, publiée à Paris à partir de 1869 et celle de Baron Kervyn de Lettenhove publiée à Bruxelles en 1968.

Lincoln Robert Weston porte à Paris le défi de son roi (J. Froissart, 1869, vol. I, p. 403). En février 1340, à Gand, il prend le titre de « *roi de France et d'Angleterre* » (J. Froissart, 1869, vol. I, p. 480-481). Ce défi manifeste le passage de la guerre féodale à la guerre dynastique (J. Kerhervé, 1998, p. 142). La rupture ainsi consommée ouvre un conflit destiné à se prolonger près d'un siècle et demi. Les batailles navales et terrestres sous les deux premiers Valois, Philippe VI et Jean II, tournent à l'avantage de l'Angleterre et sont lourdes de conséquences pour le royaume. La bataille décisive de 1356 à Poitiers soldée par la capture du roi Jean II conduit à de longues tractations qui aboutissent à la signature du traité de Brétigny-Calais en 1360 (J. Froissart, 1968, vol. I, p. 424-460). A partir de 1369, les interprétations et les clauses non respectées du traité servent de toile de fond aux débats entre Charles V et Edouard III.

Charles II de Navarre, militairement et politiquement moins puissant qu'Edouard III, traduit son aversion vis-à-vis de la dynastie Valois par des intrigues et des trahisons régulières. Ainsi, l'historiographie a associé sa personnalité à celles des intrigues, des crimes et des trahisons, au point de le surnommer « le Mauvais » (1332-1387). En réalité, il possède aussi de bonnes raisons d'être mécontent de ses parents Valois qui ne considèrent pas ses droits à la couronne et le spolient de terres importantes en France (J. Froissart, 1869, vol. V, p. 98).

Edouard III et Charles II en revendiquant leurs droits par des moyens plus ou moins licites s'illustrent comme des ennemis acharnés du royaume. Le langage officiel de la royauté française les présente à cet effet comme des ennemis à surveiller et à neutraliser autant que possible. Trois types de

sources les désignent « d'ennemis ». Ce sont des traités politiques, les chroniques et les lettres de la chancellerie royale. Elles sont plus prolixes au sujet de Charles II de Navarre, dit le Mauvais. Le *Songe du Vergier*, traité politique dont la trame est influencée par les vues et les idées de Charles V célèbre les vertus, les prouesses et la sagesse du roi Valois vis-à-vis de ses « ennemis » (M. Schnerb-Lièvre, éd., 1982, t. I, p. 6 – 7). La *Chronique des règnes de Jean II et Charles V* de Pierre d'Orgemont⁶⁶ traduit l'opinion de Jean II et de Charles V de Valois sur Charles II de Navarre. Les chefs d'accusation contre le Navarrais sont nombreux et explicites. A sa charge, on note un champ lexical qui lui établit un portrait dévalorisant, voire avilissant et antipathique, comme nous pouvons le résumer dans ce tableau ci-après.

⁶⁶Juriste de formation, Pierre d'Orgemont débute sa carrière comme avocat au Parlement de Paris. Il devient premier président de l'institution en 1355. Dès cette date, il fait preuve d'une fidélité remarquable envers le Dauphin Charles. En 1373, il devient chancelier de France, après une élection approuvée par Charles V. Il y reste jusqu'à la mort du roi, en 1380, et dont il est l'exécuteur testamentaire.

Tableau n° I : Le portrait de Charles II de Navarre selon les *Grandes chroniques de France*

Chefs d'accusation	Références bibliographiques
Un orgueil démesuré et une ingratitude manifeste	<i>Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V</i> , t. I, 1916, p. 39-40, p. 42.
Des dispositions à semer des troubles et la guerre civile dans le royaume	<i>Idem</i> , t. I, p. 39-40
Un instigateur d'alliances politiques défavorables aux fleurs de lys	<i>Idem</i> , t. I, p. 42
Un goût prononcé au complot	<i>Idem</i> , t. I, p. 63-64
Un caractère sournois, hypocrite et traître	<i>Idem</i> , t. I, p. 120
Crime de lèse-majesté et ennemi du roi	<i>Idem</i> , t. I, p. 345

Réalisation : G. Yatté, juillet 2020

Ces accusations sont étayées par des faits probants qui s'étendent de 1354 à 1364 sous le règne de Jean II. Le dauphin Charles y a pris une part active et remarquable dans la gestion du royaume, d'autant plus que depuis septembre 1356 le roi Jean II est fait prisonnier à la bataille de Poitiers et conduit en captivité à Londres. Il n'est donc pas surprenant que Charles II de Navarre adopte les mêmes attitudes vis-à-vis de Charles V jusqu'à 1378, où les témoignages de ses séides arrêtés l'accablent encore de complots et de haine envers les Valois. Leurs dépositions sont intégralement insérées dans l'œuvre de propagande royale et portent le titre de « confessions »⁶⁷. Elles mettent en scène deux proches conseillers du roi de Navarre, son secrétaire, Jacques de Rue et son chambellan, Pierre

⁶⁷ Archives Nationales de France, J. 618, Layettes de Navarre, n° 7 et 8.

du Tertre. Après leur arrestation sur ordre du roi, ils sont emprisonnés, interrogés et jugés en parlement à la mi-juin 1378.

La chancellerie royale de Charles V de Valois dans certaines de ses productions, notamment dans des lettres de rémission délivrées aux partisans du roi navarrais fait usage d'une terminologie très suggestive pour qualifier Charles II de Navarre.

Tableau n° II : Charles II de Navarre, un ennemi irréductible des Valois

Année	Qualificatifs	Références archivistiques
1378	« ennemi et adversaire » « nostre adversaire »	Archives Nationales, JJ 113, fol. 9v, n° 12 (12 juillet 1378) Bibliothèque Nationale de France, Pièces originales, Chartres royales, t. VIII, n° 437
1364	« nostre ennemi » « nostre ennemi et rebelle » « ennemi de nous et de nostre royaume »	Archives Nationales, JJ 96, fol. 44, n° 124 (juin 1364) Archives Nationales, JJ 96, fol. 100, n° 314 (septembre 1364) Bibliothèque Nationale de France, Pièces originales 674, dossier 15778 (de La Chapelle), n°11 (16 juin 1364)
1359	« nostre ennemi mortel »	Archives Nationales, JJ 90, fol. 30v, n° 65
1358	« nostre ennemi capital »	Archives Nationales, JJ 87, fol. 85, n° 126

Réalisation : G. Yatté, juillet 2020

À partir de ce tableau, nous relevons une nette différence dans les termes et les qualificatifs associés au Navarrais, du temps de la lieutenance du prince Charles et à partir de mai 1364, année de son accession au trône. Si avant son sacre, Charles II de Navarre se présente comme un ennemi acharné et irréconciliable, en tant que roi de France, pour lui le Navarrais est à la fois un ennemi du roi et du royaume. En effet, les souverains Valois ont considéré leur sacre et leur couronnement comme le gage d'une légitimité qui les rend désormais indiscutables, indétrônables et irremplaçables par un autre parent ou des rivaux (R. Cazelles, 1982, p. 464). De plus, en vertu de la cérémonie du sacre et du couronnement, un lien étroit unit la personne du roi à l'espace sur lequel il règne. Ainsi, tout acte répréhensif d'un ennemi contre le roi porte aussi préjudice au royaume et au peuple qui lui est uni (A. Rigaudière, 2010, p. 240). Edouard III et Charles II, en vertu de leurs possessions territoriales en France ⁶⁸ sont de fait des roi-vassaux de Charles V de Valois. C'est la raison pour laquelle, pour leurs forfaits respectifs dans les limites du territoire royal, le souverain français fait valoir son autorité judiciaire et coercitive à travers le parlement de Paris. En effet, cette institution est l'instrument de la souveraineté royale et représente le roi qui est, avant toute chose, en charge de la justice et de la paix.

⁶⁸ *Edouard III d'Angleterre est duc de Guyenne dans le sud -ouest du royaume de France, et Charles de Navarre est comte d'Evreux en Normandie.*

1.2. Le parlement de Paris : la justice royale au service de la propagande ?

Dans la promesse du sacre, le roi prend l'engagement de maintenir la paix et de protéger l'ensemble du *regnum*. La mise en œuvre de cette promesse passe également par l'exercice de la justice et du droit qui sont des attributs fondamentaux de la royauté. Les séances juridiques et judiciaires au Parlement de Paris sont l'expression la plus achevée de la souveraineté royale sur toute l'étendue du territoire monarchique. Accepter de débattre de sujets afférents à ses ennemis ou de les juger au Parlement de Paris, à l'instar d'autres souverains avant lui, est un signal fort envoyé à l'opinion publique par Charles V de Valois.

Les rapports conflictuels du *Prince Noir*⁶⁹, fils d'Edouard III d'Angleterre, avec certains seigneurs d'Aquitaine ont été le point de départ de la grande polémique et de la confrontation juridico-diplomatique entre les Valois et les Plantagenets (R. Delachenal, 1931, t. IV, p. 53-145). Charles V fait porter au Prince de Galles à Bordeaux, le 15 janvier 1369, des lettres de citation à comparaître au Parlement (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 254 ; J. Froissart, 1869, vol. VII, p. 291). Malgré son absence évidente une audience solennelle se tient le 9 mai 1369. Elle est présidée par le roi en compagnie de son épouse, Jeanne de Bourbon, en présence d'une auguste assemblée : le chancelier de France, Jean de Dormans, des princes des fleurs de lys, des cardinaux et des abbés mitrés, des ducs et

⁶⁹ Edouard de Woodstock (1330 – 1372), plus connu sous le surnom de Prince Noir est le fils aîné du roi d'Angleterre Edouard III et de Philippa de Hainaut. Il est prince de Galles, comte de Chester, duc de Cornouailles et prince d'Aquitaine. Il est réputé pour sa vaillance et son courage sur les champs de bataille.

pairs, et divers autres nobles et chevaliers, les Trois-États du royaume. Le roi transforme ainsi les sessions parlementaires en « *Conseil de son royaume* » (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 255). Il démontre dans la présente conjoncture politique et juridique que toutes les forces vives du royaume doivent être associées aux différentes décisions. Vu l'urgence et la gravité de la situation, le roi veut bénéficier de « *leur conseil et avis sur le point de savoir s'il avait failli ou erré* » (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 255 ; J. Froissart, 1869, vol. VII, p. 291). Les résolutions de Charles V vis-à-vis de ses ennemis anglais vont engager le destin politique et l'avenir de la Couronne de France à travers une reprise de la guerre totale, laquelle pourrait tourner à l'avantage de l'Angleterre et sceller définitivement le sort de la France. Charles V et son gouvernement ne veulent donc pas endosser seuls les conséquences politique, économique et militaire d'un conflit dont l'issue est incertaine. C'est bien la raison pour laquelle ils consultent toute la société politique⁷⁰. Les communications et les échanges s'étendent sur trois jours et s'achèvent par la production d'un long mémorandum à charge du roi anglais. Par la suite, la royauté juge nécessaire d'informer à ce propos toutes les bonnes villes et les habitants des autres lieux du royaume où cela s'avère utile (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 76). Les bonnes villes⁷¹ constituent par le biais de la bourgeoisie un

⁷⁰ Dans le contexte médiéval, nous définissons la société politique comme l'ensemble des personnes d'autorité appartenant à diverses institutions et assemblées représentatives qui participent à la gestion ou au gouvernement du royaume en collaboration avec la royauté.

⁷¹ Les bonnes villes constituent un ensemble de villes qui bénéficient de privilèges et des protections octroyées par le roi. Elles jouissent d'un statut de villes loyales soumises à l'obligation de contribuer au ban royal en fournissant un nombre déterminé de gens d'armes en cas de guerre.

acteur financier très important dans l'administration et l'évolution du royaume. C'est donc à juste titre que le roi oriente sa communication vers elles.

Quant à Charles II de Navarre, ses deux partisans, Jacques de Rue et Pierre du Tertre, jugés au Parlement, dévoilent sa fausseté, sa haine à l'égard des Valois et ses projets d'empoisonnement du roi français. Tous ces témoignages d'une extrême gravité ne peuvent avoir raison de la clémence royale. Charles V détient donc des preuves orales et toute la légitimité nécessaire d'entreprendre de vigoureuses sanctions contre son vassal félon et de le déshonorer. Le procès de ses agents tenu au Parlement de Paris, le 16 juin 1378 est une assemblée composée d'une « *grande multitude de gens* ». Il faut entendre par cette expression, la présence encore une fois de tous les grands corps du royaume (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 315.)

Les coupables ont voulu porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité de la Couronne de France par l'empoisonnement du roi. Le crime de lèse-majesté est donc une affaire d'État qui mérite d'être condamné sans appel. En outre, leur acte odieux doit être rapporté à une audience plus large en Occident. À travers ce procès et le retentissement qui en résulte, Charles V construit une image négative, voire ignoble du roi de Navarre et comte d'Évreux. Cette publicité infâmante a traversé les siècles et a constitué la matrice de sa légende noire de Charles le Mauvais. Fort des preuves irréfutables, le roi s'autorise le droit de l'anéantir moralement, symboliquement et matériellement sans que personne en Occident n'y trouve à redire (R. Delachenal, 1931, t. IV, p. 179-214).

Édouard de Woodstock, le *Prince Noir* est également considéré à la fois comme un rebelle et un vassal déloyal. Son comportement est une forme de trahison qui est aussi passible de jugement au Parlement de Paris. La sanction est bien logiquement la commise de fief ou la peine capitale. Dans ce présent cas, la confiscation du duché de Guyenne prononcée une première fois le 30 novembre 1369, et réitéré de façon solennelle et effective le 14 mai 1370 se présente comme la sanction logique. (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 1757, t. VI, p. 508-510)

Les procès des ennemis du roi au Parlement de Paris servent la propagande royale destinée à renseigner les représentants du peuple, à mobiliser les sujets autour du prince et à renforcer l'autorité monarchique. D'autres relais de la communication s'offrent aussi au roi pour porter sa voix, défendre, justifier et légitimer son pouvoir, aussi bien dans les limites de son royaume qu'en Occident.

2. La prédication politique et les ambassades : des vecteurs de la communication et de l'idéologie royale

Tout espace ou toute institution qui peut servir de cadre d'expression orale ou magistrale pour véhiculer les idées royales et défendre les droits de la Couronne est mis à contribution par le roi Charles V. Les prédicateurs et les ambassadeurs participent à cette mission.

2.1. La prédication politique

La vie quotidienne et les pratiques en Occident médiéval sont profondément influencées par la religion catholique romaine. L'Eglise apparaît comme une institution incontournable qui joue un important rôle économique, social, politique et culturel. Les prélats, hauts dignitaires ecclésiastiques, deviennent par ce fait, des agents crédibles et de puissants relais de l'idéologie royale auprès de leurs ouailles. Ils jouissent du privilège d'être très instruits et de posséder des moyens et des techniques d'atteindre toutes les communautés du royaume par leurs réseaux paroissiaux. Ainsi, les prélats français ont joué un rôle décisif dans le ralliement à la cause monarchique par la prédication. En diverses régions du royaume, les prédicateurs défendent la légitimité de Charles V de Valois en s'adonnant à des sermons *pro rege* (J. Froissart, 1968, vol. VII, p. 339 – 341 et p. 422 ; Cl. Devic et J. Vaissète, éd., 1872, t. IX, p. 812). Ces types de sermons sont définis comme des prédications émises à des fins politiques et patriotiques pour le roi, au nom du roi et en faveur du roi. Dans les premiers jours du mois de janvier 1369 et à l'instigation de duc Louis d'Anjou, l'archevêque de Toulouse, Geoffroy de Vayrols⁷², homme vaillant, sage et éloquent, se rend à Cahors pour prêcher avec sagesse et succès les droits du roi de France (J. Froissart, 1968, vol. VII, p. 339). Il prêche également dans le Quercy où plusieurs villes et châteaux se déclarent pour la Couronne de France (Cl. Devic et J. Vaissète, éd., 1872, t. IX, p. 812). Dans le nord du royaume, la tâche incombe au chancelier Guillaume de Dormans d'assurer la prédication sur l'ordre du roi. :

⁷² Geoffroy de Vayrols devient archevêque de Toulouse en 1361.

(En Picardie) Il prêche la cause du roi de France, de cités en cités, et de bonnes villes en villes, éloquemment et dignement, que toutes les personnes l'écoutent volontiers. Il présente si bien les affaires du royaume par des paroles si convaincantes qu'il est agréable à entendre »(J. Froissart, 1968, vol. VII, p. 422).

Dans le contexte du conflit franco-anglais, l'Eglise se transforme en plateforme d'information et même en tribune de propagande pour le souverain. Le peuple cherche à se renseigner en se rendant à l'église, aux sermons des prédicateurs ou à la messe. Le prône, prononcé en langue vulgaire, est un moment important de l'information : on y énumère les excommuniés et on y répercute les principaux événements, batailles, naissance ou mort des grands, etc. (Cl. Gauvard, 2008, p. 21-59). Dans le royaume de France, la propagande religieuse est adressée à des populations qui sont ancrées dans la ferme conviction de représenter un peuple sanctifié et élu par Dieu, qui plus est établi sur une terre sainte : la France (H. Martin, 1998, p. 443). Ces prédispositions religieuses et mentales ont constitué un terreau fertile à l'influence monarchique et idéologique mise en œuvre par le clergé. Les populations, sujets du roi de France, sont invitées à une fidélité sans faille à l'égard de leur roi légitime, sacré et couronné à Reims, le « *roi très chrétien* », le « *vicair du Christ en sa temporalité* » (M. Schnerb-Lièvre, éd., 1982, t. I, p. 324-325). Le peuple est donc instruit à la suite du roi à considérer les Anglais comme des ennemis qui sont à la base de ses souffrances et de l'affaiblissement de l'État royal. En fait, les débarquements anglais et leur présence sur le continent sont perçus comme la cause des maux infligés au royaume et des afflictions des populations qui aspirent à vivre dans la paix. Cet état de fait est donc exploité comme des catalyseurs d'une haine légitime, voire d'une

profonde rancune contre l'étranger anglais. On assiste à des sentiments de xénophobie vis-à-vis des ennemis étrangers (C. Beaune, 1997, p. 45-49). La guerre engagée par le roi de France est une bataille juste et légitime approuvée par Dieu (P. Contamine, 2003, p. 449-452). Leur fidélité à la cause royale est, par conséquent, un choix affectif, noble et salutaire. A titre d'exemple, la cité de Limoges sous souveraineté anglaise a été conquise par les troupes du duc de Berry en 1370. Dans ce retournement favorable à la France, il faut également souligner le rôle essentiel joué par l'évêque Jean de Cros de Calmefort⁷³. Par ses tractations et son influence sur les consuls et les habitants de la ville, il parvient à les faire « *tourner français* », c'est-à-dire qu'ils deviennent favorables à la cause du roi de France (J. Froissart, 1968, vol. VIII, p. 27). Jean de Cros a joui de la confiance et de l'estime du Prince de Galles, au point que le prince anglais ait fait de lui un des parrains de son premier fils, le futur roi Richard II. Malgré leurs relations amicales, le prélat s'est décidé à le trahir, en ce sens qu'il a facilité la prise de la cité par les Français. Elle est reconquise par les Anglais après le départ du duc Jean de Berry. Le 19 septembre 1370, le *Prince Noir* donne libre cours à sa colère en punissant énergiquement la trahison des populations. Bien que transporté en litière pour cause de maladie, il ordonne le massacre de toute la population française de Limoges :

Il n'y a pas de cœurs si durs, sur ce qui advient à Limoges et que Dieu se souvienne d'eux. Personne ne peut ne pas pleurer de ce grand

⁷³ Jean Cros de Calmefort est évêque de Limoges depuis le 26 octobre 1348. Apparenté au Beaufort, il est le cousin de Pierre Roger de Beaufort, le futur pape Grégoire XI. Son statut de clerc et ses relations humaines ont sûrement joué dans sa survie lors du sac de Limoges le 19 septembre 1370.

malheur qui a eu lieu, car ce sont plus de trois mille personnes, hommes, femmes et enfants qui ont été décapités au cours de cette journée. Que Dieu ait leurs âmes, car ils sont bien des martyrs (J. Froissart, 1968, vol. VIII, p. 41).

Dans leurs prédications, les clercs ont sans doute souligné la perspective heureuse de mourir par fidélité au roi et à la « *sainte terre* » de France (E. H. Kantorowicz, 1951, p. 472-492 ; C. Beaune, 1985, p. 324-335). Elle est aussi décrite par la propagande royale comme « *plus sainte que celle de Rome, et même que celle d’Outre-Mer est appelée la Terre Sainte* » (M. Schnerb-Lièvre, éd., 1982, t. I, p. 324-325). S’engager dans la guerre du roi de France contre ses ennemis est un gage de salut en cas de décès, car l’enjeu est de défendre les intérêts d’un peuple élu et d’une terre sanctifiée par la présence des Saintes Reliques du Christ conservées à Paris et dont la présence est interprétée comme un signe d’amour de Dieu pour la France.

Le roi Charles V de Valois démontre par sa perspicacité que le contrôle de l’opinion, notamment par le biais de la prédication politique, joue un rôle tout aussi important que le succès des armes ou le poids des fidélités. Face à ses ennemis déclarés, des alliances politiques en Occident s’avèrent indispensables. Des ambassadeurs sont mandatés à cet effet pour aller exposer les droits du roi et renforcer ses amitiés politiques.

2.2. Les ambassades à la conquête de l’opinion publique occidentale

Le rejet du traité de Brétigny-Calais en 1369 engage la Couronne dans le processus irréversible de la reprise des hostilités franco-anglaises. Si l’influence de l’opinion publique au sein du royaume est déjà bien engagée, les démarches extérieures ne sont pas négligées. L’assemblée réunie au

Parlement après l'établissement du mémorandum prend la décision de communiquer les résolutions au pape et à l'empereur, les deux plus hautes autorités en Occident (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 115). Leur bienveillance et leurs appuis multiformes à l'égard de la Couronne française pourraient lui ouvrir des perspectives de victoire et de stabilité durable.

De plus, pour étayer solidement et impartialement son bon droit, Charles V de Valois recourt à des universités réputées, aussi bien dans le royaume qu'à l'étranger. Les maîtres de l'Université de Bologne qui jouissent d'une renommée universelle en science juridique sont consultés, sans oublier également des clercs réputés de la Cour d'Avignon

Le roi mit du temps à cet effet et eut une grande difficulté à exprimer sa volonté, malgré le conseil de plusieurs personnages notables de son conseil. Il recueillit aussi les opinions de plusieurs universités de droit, - de Boulogne-la-Grasse, de Montpellier, de Toulouse et d'Orléans, - sans oublier les plus notables clercs de la cour de Rome, qui furent tous unanimes qu'il ne pût pas refuser ; et qu'il eût procédé par la voie de la justice, sans faire usage des armes (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 254.).

Les chroniques ne nous renseignent pas sur la constitution de cette ambassade à objet intellectuel et juridique. Les diplomates français sont probablement des gens d'Eglise. Les membres du clergé comme nous l'avons évoqué plus haut manifestent aussi leur présence active sur la scène politique. Après plusieurs années d'études de théologie et de droit dans les universités du royaume, ils sont recrutés par l'État royal pour exercer diverses responsabilités administratives et même diplomatiques (J. Verger, 1997, p. 137). Ils ont exposé avec force détails et persuasion les arguments idéologiques, théologiques et historiques favorables au roi

français et à son royaume. Les résultats sont satisfaisants. En effet, les avis étrangers d'éminents juristes- dont les noms sont inconnus - et des universités de grande renommée sont tous unanimes sur les droits indéniables du roi français face aux Anglais. C'est une victoire juridico-diplomatique, pourrait-on dire.

Dans un autre registre, relevons que les ambassades anglaises dans le Saint Empire Romain Germanique ont été régulières après 1356 et, ce jusqu'au début du XV^e siècle (J.-M. Moeglin, 2011, t. II, p. 47). Selon J. Froissart, les ambassadeurs anglais prennent soin d'exposer aux princes de l'Empire les « *torts et les préjudices que le roi de France lui faisait* » (1968, t. VII, p. 317.) Toutes ces missions anglaises ne laissent pas indifférente la Cour de France. C'est la raison pour laquelle les missions françaises dans l'Empire, à partir de 1369, se doublent d'un souci de communication et d'information pour contredire les thèses véhiculées par Édouard III et son gouvernement. Le roi anglais impute au roi Charles V la responsabilité de la reprise de la guerre. La Cour de France réagit également par une communication à grande échelle pour tenter de neutraliser les informations défavorables répandues par ses ennemis. Si la propagande française dans l'Empire est assurée d'un certain succès, cela répond à un fait linguistique non négligeable, comme l'écrit J.-M. Moeglin. En effet, il y a dans l'Empire une importante population de langue française. Cette réalité autorise à parler d'une seconde frontière, dite linguistique. Celle-ci non seulement ne coïncide jamais avec la frontière politique du *Regnum* et de l'*Imperium*, mais elle est même souvent interne aux principautés (2011, t. II, p. 190). On conclut donc que ces populations se sont certainement

montrées plus réceptives aux messagers de la Cour de France et leur ont servi de relais si possible. La royauté française adjoint des preuves à l'appui de sa campagne de communication, notamment des copies du traité de Brétigny-Calais et du mémorandum réalisé en 1369. À cet effet, aucun détail n'est négligé comme le révèlent cet extrait :

Pendant que ces besognes s'ordonnaient et que ces rois s'équipaient par terre et par mer, et que chacun se faisait des alliés où il pouvait, et même où il ne pensait pas y avoir, le roi de France se décida d'envoyer aux barons de l'Empire, spécialement dans le duché de Brabant et dans le comté de Flandres et Hainaut, de Hollandes et de Zélande, les détails de la charte de paix qui fut jadis faite à Brétigny, près de Chartres, pour mieux informer les seigneurs sur les engagements pris par le roi d'Angleterre avait pris et que son enfant était obligé d'honorer (J. Froissart, 1968, t. VII, p. 421).

La violation du traité de Brétigny-Calais, selon qu'on se situe dans le camp français ou anglais, est la cause principale de la reprise de la guerre. Le nœud gordien reste la souveraineté temporaire ou définitive de chaque Cour sur la Principauté d'Aquitaine⁷⁴. De ce fait, il est de la plus grande importance pour chaque partie de se justifier auprès de ses amis et ses alliés. Cette démarche vise à obtenir leurs appuis politico-militaires. Il faut donc les convaincre dans les moindres détails afin qu'ils aient pleinement conscience de servir ou défendre une cause noble et juste. Sur ce point, la Cour de France se montre plus méthodique et plus déterminée. En effet, la production de lettres de justification comme le signifie J. Froissart est accomplie en plusieurs exemplaires par des clercs :

Et pour donner du sens à sa guerre et la justifier, il fait copier par ses clercs plusieurs lettres portant sur la paix jadis confirmée à Calais, en y incluant les clauses que le roi d'Angleterre et son enfant avaient

⁷⁴ Après 1368, toutes les tentatives de paix et de rapprochement entre la France et l'Angleterre ont échoué à cause l'affirmation de la souveraineté des deux monarchies.

juré de respecter, et comment par leurs sceaux ils y avaient adhéré, et des renonciations aussi qu'ils avaient faites (...) et tous les points et les articles à son avantage qui condamnaient les agissements des Anglais. Et ces lettres, il les publiait dans les chancelleries des seigneurs et de leurs conseillers, afin qu'ils soient mieux informés (J. Froissart, 1968, t. VII, p. 318).

Les ecclésiastiques savent faire valoir tous les arguments politiques et théologiques en faveur du roi de France. Ensuite, les émissaires royaux s'en servent avec acuité pour rassurer et convaincre leurs interlocuteurs selon leur titre et leur dignité.

Enfin, en 1372, les ambassades françaises se multiplient pour aller présenter la cause royale à l'empereur Charles IV de Luxembourg. Les missions ont pour objet principal de réclamer, officiellement et publiquement, l'aide impériale en vertu de l'alliance unissant les dynasties Valois et Luxembourg⁷⁵. Le 8 janvier 1378, lors de la visite officielle de l'empereur à Paris, au Louvre, Charles V de Valois déploie des trésors d'éloquence pour exposer ses griefs contre la dynastie des Plantagenêts. Après avoir démontré par les armes sa supériorité militaire et maritime sur l'Angleterre, il éprouve néanmoins le besoin de légitimer sa guerre et de consolider son pouvoir avec le soutien de son allié de l'Empire. Dans sa magistrale allocution, il démontre ses remarquables qualités intellectuelles et son art oratoire⁷⁶ qui tiennent en éveil pendant plus de deux heures toute l'assistance :

⁷⁵*Archives Nationales de France*, J. 432, n° 18 et 19.

⁷⁶Le troisième souverain de la dynastie des Valois est aussi qualifié par l'historiographie de Charles V le Sage. Le surnom « Sage » doit être aussi compris dans le sens de sa culture intellectuelle. Il est reconnu comme un homme de réflexion et des livres. L'inventaire de sa bibliothèque révèle une diversité d'ouvrages antiques traitant de l'art de gouverner. L'honneur qu'il fait aux clercs et aux maîtres de l'Université de

Et le roi prit la parole pour démontrer les faits et besognes ci-dessus énumérés, pendant plus de deux heures [...] L'empereur et sa suite qui l'écoutaient manifestaient un très grand plaisir à l'entendre » (R. Delachenal, éd., 1916, t. II, p. 256).

En substance, il fait un compte rendu détaillé des rapports franco-anglais depuis le règne de Charlemagne⁷⁷ jusqu'au sien. L'idée principale de son intervention est que les ducs de Guyenne, qu'ils fussent ou non rois d'Angleterre, ont toujours rendu l'hommage-lige aux rois de France. En se basant sur des preuves historiques, juridiques et théologiques, il démontre la culpabilité du roi d'Angleterre. Comme on le voit, le poids de l'histoire se révèle aussi important dans la propagande royale, d'autant plus qu'il fonde des droits indiscutables et la légitimité des rois de France vis-à-vis de leurs parents anglais et navarrais (B. Guenée, 1980, p. 337). La communication politique pour vaincre les ennemis ou les neutraliser est donc une arme stratégique pour conquérir l'opinion publique aussi bien qu'à l'intérieur du royaume qu'en Occident et renforcer les alliances. Les diplomates français ont su user de toutes les techniques orales ou écrites pour réaliser d'excellents résultats à l'honneur de leur roi Charles V de Valois, dit le Sage.

Paris témoigne de son souci de gérer les affaires de l'État à partir d'une approche rationnelle et intellectuelle.

⁷⁷ Charlemagne s'illustre comme l'un des plus prestigieux rois de la dynastie carolingienne. Roi des Francs (768-814), roi des Lombards (774-814).

Conclusion

Au terme de son règne, le roi Charles V de Valois sort victorieux de ses ennemis. En arrière-plan, se dessine l'utilisation des armes de la réflexion, de la communication et de la propagande pour donner un éclat particulier à son règne. Ses ennemis sont ceux qui mettent à mal le pouvoir royal et limitent ses capacités à remplir ses missions de sauvegarde de la paix, d'exercice de la justice et de préservation du bien commun. Edouard III d'Angleterre et Charles II de Navarre, bien qu'unis aux Valois par des liens de sang, remplissent ces critères. Le souverain Valois fait d'abord usage des voies judiciaires et littéraires pour discréditer et affaiblir ses adversaires. Les procès et les conseils du royaume tenu au Parlement de Paris à charge des rois anglais et navarrais, en leur absence, a eu un impact retentissant en France et en Occident. Les relations franco-anglaises telles que présentées au sortir des séances du Parlement font porter à Edouard III et son fils la violation du traité de Brétigny-Calais, aboutissant à la reprise des hostilités. Les souffrances du peuple de France uni autour de l'idéologie monarchique et manifestant un loyalisme dynastique leur sont imputées à tort ou à raison. Les prélats dans leur prédication et les ambassadeurs dans leurs missions extérieures, munis d'arguments idéologiques, théologiques et historiques, ont présenté la guerre du roi de France comme une « *juste querelle* ». Quant à Charles le Mauvais, prince territorial français et roi de Navarre, son procès au Parlement et les chefs d'accusation consignés dans les chartes royales ont ruiné son image et l'ont anéanti symboliquement pour de longues années. A la suite du procès de Paris, il ne revient plus jamais en France, jusqu'à sa mort à Pampelune, le

1^{er} janvier 1387. En définitive, la communication et la propagande ont été des outils stratégiques magistralement et méthodiquement utilisés par Charles V le Sage pour les déstabiliser. Elles ont aussi incontestablement contribué à asseoir son pouvoir monarchique et à fournir des raisons à l'historiographie de célébrer sa sagesse et sa culture.

Références bibliographiques

A- Archives Nationales de France

Archives nationales, Paris, J. 655, n° 18 ; J. 618, n° 7 et 8, J. 432, n° 18 et 19 ; JJ 113, fol. 9v, n° 12 ; JJ 96, fol. 44, n° 124 ; JJ 96, fol. 100, n° 314 ; JJ 90, fol. 30v, n° 65 ; JJ 87, fol. 85, n° 126.

B- Bibliothèque Nationale de France

Bibliothèque Nationale, Paris, Pièces originales, Chartes royales, t. VIII, n° 437 ; Pièces originales 674, dossier 15778, n°11.

C- Sources manuscrites

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), 1862 : Paris, éd. Siméon Luce, 1862, 355p.

Chroniques des règnes de Jean II et de Charles V, éd. R. Delachenal, Paris, Renouard, 1910-1920, 2 tomes.

Froissart J., *Chroniques*, éd. S. Luce, L. Raynaud et A. Mirot, Paris, 1869-1967, vol. VI, VII et VIII.

Froissart J., *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove , Bruxelles, 1968,
vol. VII, VIII et IX.

Histoire Générale du Languedoc, éd. dom Claude Devic et dom Joseph
Vaissète, 1872, t. IX.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, Paris,
Imprimerie Royale, 1757, t. VI.

Schnerb-Lièvre M. (éd.), *Le Songe du Vergier*, édité d'après le
manuscrit Royal 19 CIV de la British Library, Paris, Éditions
du Cnrs, 1982, 2 tomes.

Secousse D-Fr., *Recueil de pièces servant de preuves aux mémoires
sur les troubles excités en France par Charles II, dit le
Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux*, Paris, 1751,
687p.

D- Etudes

Beaune C., *Naissance de la Nation France*, 1985 : Gallimard,
Paris, 431p.

Cazelles R., 1982 : *Société politique, noblesse et couronne sous les
règnes de Jean II et Charles V*, Genève-Paris, 625 p.

Contamine Ph., 2003 : *La guerre au Moyen Âge*, PUF, Paris, 6e
édition, 516 p.

Delachenal R., 1909-1931 : *Histoire de Charles V*, Paris, 5 vol.

Guenée B., 1980 : *Histoire et culture historique dans l'Occident
médiéval*, Aubier-Montaigne, Paris, 439 p.

- Kantorowicz E. H., 1951 : « Mourir pour la patrie (*pro patria mori*) dans la pensée politique médiévale », dans *American Historical Review*, t. 56, pp. 472-492.
- Kerhevé J., 1998 : *La naissance de l'Etat moderne : 1180-1492*, Paris, Hachette, 271p.
- Martin H., *Mentalités médiévales, XI^e-XV^e siècles*, Paris, Puf, 1998, 576 p.
- Moeglin J-M., 2011 : *Histoire franco-allemande*, t. II : *L'Empire et le Royaume, entre indifférence et fascination 1214-1500*, Lille, Presses du Septentrion, 399 p.
- Rigaudière A., 2010 : *Histoire du droit et des institutions dans la France médiévale et moderne*, Paris, Economica, 893 p.
- Verger J., 1997 : *Les Gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, Puf, 1997, 239 p.